

DEPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT
		Du registre des délibérations du Conseil Municipal
Collectivité : GEVINGEY		Séance du : 31 mai 2024
OBJET : Délibération pour modification simplifiée du PLU pour les zones UY		Étaient présents : : MM CAUZO Louis – RIBEIRO José – BOIVIN Anthony - WANCAUWENBERGHE Yoanna - BOIVIN Jean-Claude – LEBRIS Cyril - TIRTON Anne
Date de convocation : 23 mai 2024	Nombre de Conseillers	Pouvoir : BONIN Paul donne pouvoir à WANCAUWENBERGHE Yoanna
Date affichage : 23 mai 2024	En exercice : 10	GUILLOT Jérôme donne pouvoir à CAUZO Louis
N° 2024-034	Présents : 7	BOSSU Sylvain donne pouvoir à BOIVIN Anthony
	Votants : 10	Absents excusés : BONIN Paul - BOSSU Sylvain – GUILLOT Jérôme
		Secrétaire de séance : Anthony BOIVIN

**Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :**

Suite à un projet d'installer un commerce alimentaire, vente de cafés, croissants, sandwicherie, boisson chaudes et froides, confiserie, dépôt de pain, plats cuisinés, restauration rapide sur place ou à emporter, épicerie du nouveau propriétaire du garage automobile DUMONT.

Suite également à une demande pour une autre entreprise située à proximité de ce garage pour s'installer et vendre des pâtisseries, du pain et viennoiseries.

La municipalité jugeant que ces installations porteraient un gros préjudice à sa boulangerie et consciente de vouloir la garder à son emplacement actuel, a pris contact avec ACLA pour étudier s'il existerait une solution afin de garantir ce choix.

La solution serait d'engager une modification simplifiée de notre PLU pour retirer cette destination de la zone UY. ECLA confirme que dans ce cas cette modification serait pleinement compatible avec le SCOT.

Considérant que ces éléments permettront de ne pas créer une concurrence à l'actuelle boulangerie de la commune, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin de permettre au président d'ECLA de mettre en place cette modification simplifiée du PLU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 6 voix Pour, 3 Contre et 1 Abstention par les membres présents et représentés :

**ACCEPTE :** la demande de Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à ce à la modification du PLU

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

Le secrétaire de séance

Fait à Gevingey  
Le 3 juin 2024  
Le Maire

